

## Autobacs propose une nouvelle prestation atelier, Le forfait décollage de film teinté



### 45 € pour se mettre en conformité avec la nouvelle législation !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les vitres latérales teintées à l'avant sont INTERDITES. Le risque encouru étant de 135 € d'amende avec à la clé un retrait de 3 points sur le permis de conduire, il va sans dire que le décollage des films devient une urgence.

L'unique solution pour que votre véhicule soit en règle est de faire retirer ces films. La prudence est de faire appel à un professionnel, car « défilmer » n'est pas si simple. Cela demande beaucoup de temps – en moyenne 3 heures - et une extrême minutie.

### Autobacs propose deux forfaits dans ses ateliers :

Un premier forfait à 90 € pour le décollage du film des deux vitres avant.

Et un second forfait à 110 € pour le décollage du film des deux vitres avant et des deux custodes.

### Vite, il n'y a plus de temps à perdre... !!!

Rendez-vous dans l'un des 11 magasins Autobacs en région parisienne, pour bénéficier de ces 2 offres sur le décollage des films avant, exécuté par des techniciens qualifiés, à l'écoute et spécialement formés.

*La philosophie d'Autobacs : Améliorer la vie de toutes (et tous) les automobilistes en la rendant plus pratique, agréable, amusante et sûre, à travers ses produits et services*

### Contact Presse : Iris Conseil

Christine Arnal – Nathalie Deville – Sabrina Florek

44 rue de Varenne 75007 Paris

Tel : 01 45 44 04 21 Mail : [c.arnal@iris-conseil.net](mailto:c.arnal@iris-conseil.net) Web : [www.iris-conseil.net](http://www.iris-conseil.net)